

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le **31 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

**OBJET : TARIFS SEJOUR JEUNES ETE 2025 « ENVIE DE VANOISE »
23 - 31/03/2025**

Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire, indique aux membres du conseil municipal que 12 jeunes du centre de loisirs auront la possibilité de partir en séjour en Savoie, dans le cadre d'un trek « envie de Vanoise ». Ils seront encadrés par un professionnel de la montagne et un animateur du service jeunesse municipal. L'animation se déroulera sur 5 jours : une journée de préparation au centre de loisirs, suivie de 4 jours de trek en autonomie avec nuits en refuges.

Il convient d'arrêter le tarif qui sera appliqué pour ce séjour.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le tarif du séjour jeunes de l'été 2025 en Savoie « trek envie de Vanoise » comme suit :

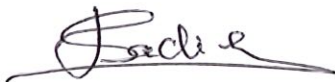
Grille tarifaire au QF	Tarif	Acompte
0 / 310	84 €	17 €
311 / 460	100 €	20 €
461 / 590	120 €	24 €
591 / 730	145 €	29 €
731 / 880	174 €	35 €
881 / 1170	208 €	42 €
1171 / 1440	250 €	50 €
1441 et +	300 €	60 €

PRECISE que l'acompte sera facturé au moment de la confirmation de l'inscription.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
 Valérie SACLIER




Martine VENTURINI
 Maire

